

CONSEIL

COMMUNAUTAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

03 avril 2018

Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais
Hôtel de Communauté
Promenade de l'Aube – 51260 ANGLURE



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

SOMMAIRE

Introduction

Calendrier budgétaire 2018

1. Éléments de contexte

1.1. Perspectives économiques et financières au niveau national et supranational

1.2. Le projet de loi programmation des finances publiques 2018-2022

1.3. Le projet de loi de finances pour 2018

1.4. Le contexte local

2. Les mesures financières et budgétaires prises en 2017

2.1. L'uniformisation des taux des taxes directes

2.2. L'instauration d'une FPZ sur tout le territoire

2.3. Le FPIC

2.4. L'harmonisation des ACNE

SOMMAIRE

3. Les orientations budgétaires 2018 pour la CCSSOM

3.1. Le volet finances

- 3.1.1. Les recettes de fonctionnement
- 3.1.2. Les dépenses de fonctionnement
- 3.1.3. L'épargne de la collectivité
- 3.1.4. Les recettes d'investissement
- 3.1.5. Les dépenses d'investissement
- 3.1.6. L'endettement de la collectivité
- 3.1.7. Programmation des investissements

3.2. Le volet ressources humaines

- 3.2.1. Les dépenses de personnel
- 3.2.2. Le temps de travail
- 3.2.3. Le régime indemnitaire
- 3.2.4. La structure et l'évolution des effectifs
- 3.2.5. Les orientations pour 2018

4. Analyse financière : les ratios

INTRODUCTION

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'**obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget** qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'**article L.2312-1 du CGCT** reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », repris dans l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, a voulu **accentuer l'information des conseillers**.

Ce DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il devra être pris acte de ce débat par **une délibération spécifique**. Transmis au préfet, ce rapport doit aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site de l'EPCI (actuellement en cours de construction).

CALENDRIER BUDGETAIRE

Le calendrier budgétaire 2018 de la CCSSOM s'articule autour de 3 grandes dates au cours du mois d'avril :

- **Conseil communautaire du Mardi 03 avril 2018 : Débat d'Orientation Budgétaire**
 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;
 - Vote du Conseil communautaire actant la tenue du DOB et la communication du ROB.
- **Bureau communautaire du Lundi 09 avril 2018 : Présentation BP**
 - Présentation du BP 2018.
- **Conseil communautaire du Jeudi 26 avril 2018 : Budgets**
 - Vote des comptes de gestion 2017 ;
 - Vote des comptes administratifs 2017 ;
 - Vote de l'affectation des résultats ;
 - Vote des taux d'imposition ;
 - Vote des BP 2018

ELEMENTS DE CONTEXTE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Perspectives économiques et financières au niveau national et supranational

- **Les perspectives économiques** *(extraits du RESF PLF pour 2018, pages 37 à 41)*

Après +1,1% en 2016, la **croissance augmenterait sensiblement à +1,7% en 2017 et en 2018**. La **poursuite de la reprise en zone euro** et plus globalement l'accélération de la demande mondiale contribuerait au redémarrage de l'activité en France.

Sur le marché du travail, on observe la création **de près de 300.000 emplois depuis un an**, le redressement des marges des entreprises depuis 2013 et le regain d'optimisme à la fois des entreprises et des ménages visible dans les enquêtes jouerait positivement sur la demande intérieure privée.

Le contexte économique est marqué par le **redémarrage limité des prix** qui progresseraient de +1,0 % en 2017 puis +1,1 % en 2018, après +0,2 % en 2016.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Perspectives économiques et financières au niveau national et supranational

- **Les perspectives financières** (*extraits du RESF PLF pour 2018, pages 65 à 83*)

Avec un déficit inférieur à 3 % dès 2017 et réduit progressivement jusqu'en 2022, le Gouvernement entend **garantir la soutenabilité des finances publiques** et **honorer ses engagements européens**. Dans cette optique, dès 2018, la dépense publique sera ralentie, grâce à un effort fourni par l'ensemble des administrations publiques. Cet effort en dépense permettra de mettre parallèlement en œuvre un allègement de la fiscalité favorable à l'emploi, au pouvoir d'achat, à l'investissement et à la compétitivité de nos entreprises et donc à la croissance à long terme de notre économie.

En 2017, les **mesures fortes de redressement** prises par le Gouvernement permettraient un retour sous les 3% de PIB de déficit public.

En 2018, le solde nominal serait ramené à -2,6 % du PIB, dans un contexte conjoncturel toujours porteur. Les **mesures de baisse des prélèvements obligatoires** – dont le taux passerait de 44,7 % à 44,3 % du PIB – seraient plus que compensées par l'effort fourni en dépense : le solde structurel s'améliorerait de 0,1 point, à - 2,1 %.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le **ralentissement de la dépense publique** hors crédits d'impôts (0,5 % en volume) représenterait un effort notable sur la dépense.

Tous les sous-secteurs des administrations publiques contribueront à ce ralentissement de la dépense.

La **hausse modérée des crédits du budget général**, très inférieure à celle de 2017, traduira à la fois une budgétisation sincère des dépenses traditionnellement sous-budgétées, et un renforcement de l'efficacité de la dépense publique. Les réformes structurelles réalisées dans le domaine du logement et de l'emploi permettront de transformer l'action publique dans ces domaines pour la rendre plus efficace.

Parallèlement à cet effort en dépense, la **diminution de plus de 10 milliards d'euros de la fiscalité d'ici fin 2018** permettra de répondre à trois choix stratégiques du Gouvernement :

- 1°) soutenir immédiatement la croissance, de favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat, en récompensant le travail ;
- 2°) améliorer la compétitivité et de libérer l'activité des entreprises ;
- 3°) soutenir l'investissement privé dans les entreprises qui prennent des risques, qui innovent et créent les emplois de demain.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Loi de programmation des finances publiques 2018-2022

- Une augmentation programmée des excédents des collectivités locales (*articles 2, 3 et 4*)
- Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales : des montants plafonds (*article 16*)
- Mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel (*article 13*)
- Les dispositifs mis en place afin de respecter les objectifs en matière de maîtrise des dépenses publiques (*article 29*)
 - **1°) La contractualisation entre Etat et Collectivités :**
 - **2°) Un mécanisme de correction**
 - **3°) Maîtrise de la dépense et de l'endettement local**

ELEMENTS DE CONTEXTE

Loi de finances pour 2018

- Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale
- Modalités de répartition de la CVAE
- Montant de la DGF pour 2018
- Allocations compensatrices d'exonérations d'impôts locaux
- Transfert d'une part de TICPE aux départements et aux régions
- Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités
- Ressources des organismes chargés de missions de service public
- Exonération de la cotisation minimale de CFE
- Jour de carence dans la fonction publique
- Réforme des aides au logement
- Contribution des agences de l'eau
- Automatisation du FCTVA
- Dotation de soutien à l'investissement local
- Hausse de la péréquation verticale

ELEMENTS DE CONTEXTE

Loi de finances pour 2018

- Bonus de DGF pour les communes nouvelles
- DGF négative et prélèvements sur fiscalité
- Répartition de la DGF
- Le FPIC maintenu à un milliard d'euros
- Dotation pour les titres sécurisés

ELEMENTS DE CONTEXTE

Contexte local

- **Montée en puissance des compétences**

La CCSSOM a du faire face à l'arrivée de **nouvelles compétences** à savoir :

- La gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la CCSSOM à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- La Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à partir du 1^{er} janvier 2018.

La CCSSOM a également décidé de mettre en place **un service commun** « Urbanisme et développement durable » destiné à instruire les autorisations du droit du sol (ADS) sur le territoire des communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU, POS caduc, carte communale).

ELEMENTS DE CONTEXTE

Contexte local

- **Le coût de la fusion**

Les prises de compétences ont amené la CCSSOM :

- à recruter du personnel;
- à effectuer des aménagements (locaux, achat de mobilier,...);
- à acheter des véhicules;
- à acheter des matériels informatiques...).

PARTIE 1 Aménagement des locaux/acquisition matériels sur 2017	PARTIE 2 Dépenses de personnel sur 2017 et 2018 (salaires + charges)	TOTAL
119.712,18 €	344.240,78 €	463.952,96 €
Ces dépenses n'ont pas vocation à se reproduire.	Ces dépenses viennent alourdir le chapitre 0.12 de la CCSSOM. <u>Nbre d'agent supplémentaire en 2017 : 1</u> <u>Nbre d'agents supplémentaires en 2018 :</u> 10 dont 2 en fin de contrat en juin 2018. Nbre total : 11 agents ATTENTION : Dépenses de personnel hors mutualisation avec la Ville de Sézanne.	

MESURES PRISES EN 2017

MESURES PRISES EN 2017

- 1°) L'uniformisation des taux des taxes directes**
- 2°) L'instauration d'une fiscalité professionnelle de zone (FPZ) sur tout le territoire**
- 3°) Le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)**
- 4°) L'harmonisation des Attributions de compensation pour nuisances environnementales (ACNE)**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

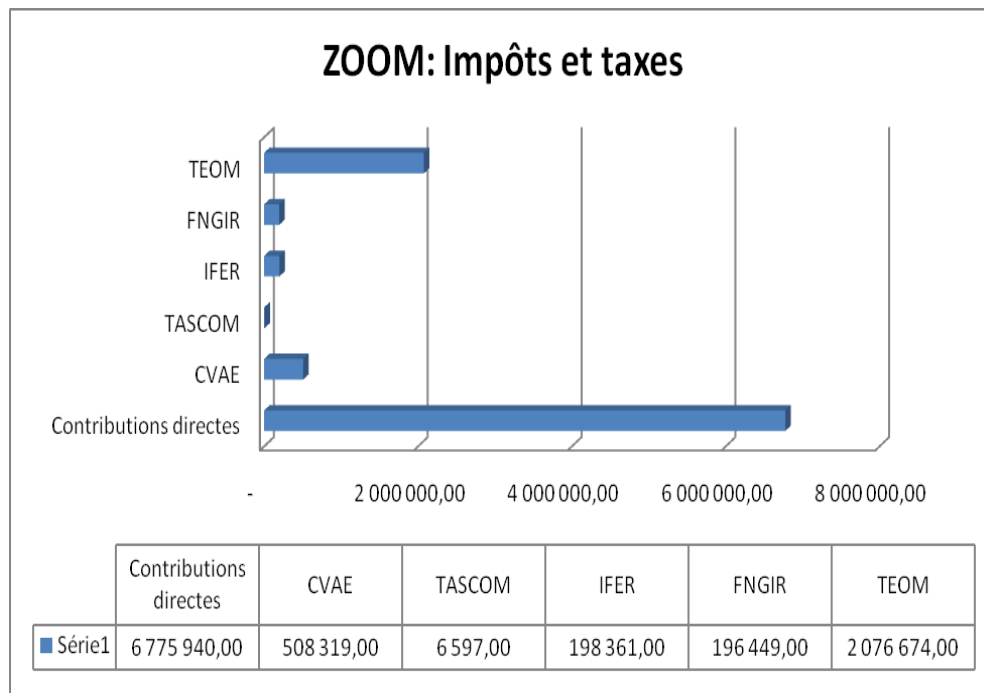
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

BP 2017

Atténuations de charges	10 000,00
Produits des services	969 500,00
Impôts et taxes	9 762 340,00
Dotations, subventions, participations	1 951 640,00
Autres produits de gestion courante	40 000,00
Opérations d'ordre de transfert	95 308,30
TOTAL	12 828 788,30

Les impôts et taxes



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

Les taxes directes (BP 2017)

	2017		
	Bases	Taux	Produits €
TH	21 984 000	14,59	3 207 465
FB	18 601 000	12,35	2 297 223
FNB	3 737 000	13,29	496 647
CFE	5 496 000	11,70	643 032
FPZ ex-CCPC	296 000	12,88	38 124
FEU ex-CCPC	551 000	16,96 *	93 449
FEU ex-CCPA		16,96	
			6 775 940

* proposition : même taux sur les deux ex-CC ; en 2016, le taux appliqué par la CCPC était de 16,09 %

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

CVAE	508 319	CA cumulés 2016 = 465 734
Compensation réforme TP (DCRTP)	256 029	a priori uniquement ex-CCCS ; même montant que les années précédentes
Produit des IFER (réseaux)	198 361	uniquement ex-CCPA et ex-CCPC
Allocations compensatrices	175 611	CA cumulés 2016 des 3 CC = 141 708
Versement GIR	196 449	résultat entre reversement (recettes) perçu par l'ex-CCCS et versement (dépenses) des ex-CCPC et CCPA
TASCOM	6 597	
TOTAL 2017	8 117 306	

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

La TEOM (BP 2017)

Taux CCCS	Taux CCPA	Taux CCPC
10,10 %	15,50 %	15,50 %

TEOM 2017 (maintien des taux existants sur les territoires des anciennes CC)			
	Bases 2017	Taux 2017	Produit 2017
TEOM ex-CCCS	8 464 888	10,10	854 954
	Bases 2017	Taux 2017	Produit 2017
TEOM ex-CCPA	4 507 648	15,50	698 685
	Bases 2017	Taux 2017	Produit 2017
TEOM ex-CCPC	3 374 419	15,50	523 035
Total			2 076 674

pm : BP 2016 de référence = 2 041 776 ; CA 2016 cumulés = 2 064 455

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

Les dotations (BP 2017)

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

CA 2017

BALANCE GENERALE	PREVISIONNEL 2017	CA2017	CA + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	15 595 125,51	12 691 216,02	12 691 216,02
Recettes de fonctionnement	15 595 125,51	13 639 876,24	16 377 766,75
<i>Excédent fonctionnement</i>		948 660,22	3 686 550,73
Dépenses d'investissement	11 809 417,31	1 268 360,00	1 790 149,56
Recettes d'investissement	11 809 417,31	6 241 838,73	6 276 122,07
<i>Excédent d'investissement</i>		4 973 478,73	4 485 972,51
Total		5 922 138,95	8 172 523,24

ORIENTATIONS:

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève en 2017 (CA) à 13.639.876,24€.

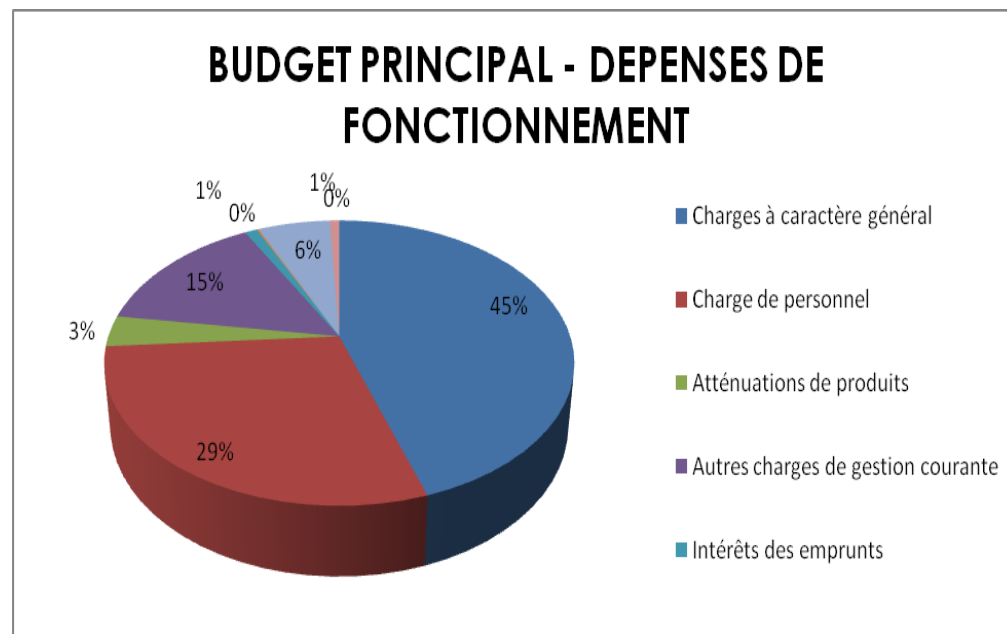
L'exécutif n'envisage pas de modification des taux d'imposition en 2018.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	5 763 096,00
Charge de personnel	3 713 000,00
Atténuations de produits	452 045,30
Autres charges de gestion courante	1 888 617,00
Intérêts des emprunts	132 025,00
Charges exceptionnelles	16 700,00
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	11 965 483,30
Dotations aux amortissements et provisions	763 305,00
Dépenses imprévues	100 000,00
Virement section investissement	-
TOTAL dépenses de fonctionnement	12 828 788,30

BP 2017



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement

CA 2017

BALANCE GENERALE	PREVISIONNEL 2017	CA 2017	CA + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	15 595 125,51	12 691 216,02	12 691 216,02
Recettes de fonctionnement	15 595 125,51	13 639 876,24	16 377 766,75
<i>Excédent fonctionnement</i>		948 660,22	3 686 550,73
Dépenses d'investissement	11 809 417,31	1 268 360,00	1 790 149,56
Recettes d'investissement	11 809 417,31	6 241 838,73	6 276 122,07
<i>Excédent d'investissement</i>		4 973 478,73	4 485 972,51
Total		5 922 138,95	8 172 523,24

ORIENTATIONS:

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève en 2017 (CA) à 12.691.216,02 €.

L'exécutif souhaite contenir la hausse des dépenses en 2018.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'épargne de la collectivité

L'**épargne brute** est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Taux d'épargne brute CCSSOM 2017 : **27 %**

L'**épargne nette** tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Taux d'épargne nette CCSSOM 2017 : **26 %**

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes d'investissement

<i>BALANCE GENERALE</i>	<i>PREVISIONNEL 2017</i>	<i>CA 2017</i>	<i>CA + REPORTS</i>
Dépenses de fonctionnement	15 595 125,51	12 691 216,02	12 691 216,02
Recettes de fonctionnement	15 595 125,51	13 639 876,24	16 377 766,75
<i>Excédent fonctionnement</i>		948 660,22	3 686 550,73
Dépenses d'investissement	11 809 417,31	1 268 360,00	1 790 149,56
Recettes d'investissement	11 809 417,31	6 241 838,73	6 276 122,07
<i>Excédent d'investissement</i>		4 973 478,73	4 485 972,51
Total		5 922 138,95	8 172 523,24

Le montant total des recettes d'investissement s'élève en 2017 (CA) à 6.241.838,73 €.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les dépenses d'investissement

<i>BALANCE GENERALE</i>	<i>PREVISIONNEL 2017</i>	<i>CA 2017</i>	<i>CA + REPORTS</i>
Dépenses de fonctionnement	15 595 125,51	12 691 216,02	12 691 216,02
Recettes de fonctionnement	15 595 125,51	13 639 876,24	16 377 766,75
<i>Excédent fonctionnement</i>		948 660,22	3 686 550,73
Dépenses d'investissement	11 809 417,31	1 268 360,00	1 790 149,56
Recettes d'investissement	11 809 417,31	6 241 838,73	6 276 122,07
<i>Excédent d'investissement</i>		4 973 478,73	4 485 972,51
Total		5 922 138,95	8 172 523,24

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève en 2017 (CA) à 1.268.360,00 €.

Sur 11.809.417,31 € de prévision de dépenses d'investissement, seulement 1.268.360,00 € de crédits ont été consommés.

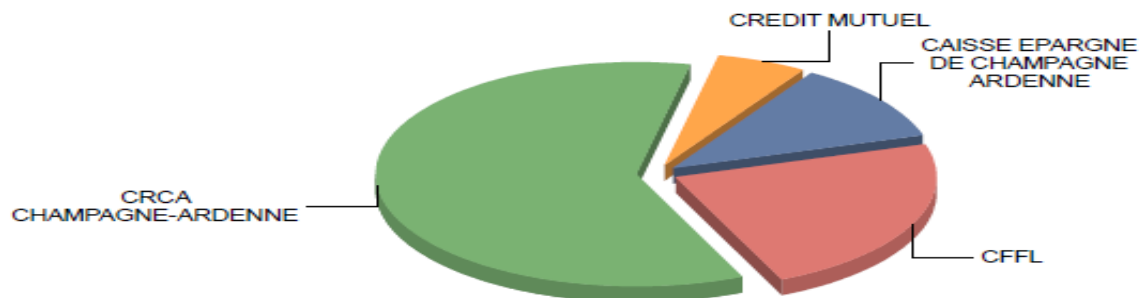
Un grand nombre de gros dossiers (Maison de santé de Sézanne, ...) sont en cours de réalisation (études, fouilles archéologiques...) et /ou ont pris un peu de retard.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'endettement de la collectivité

Nbre total d'emprunts au niveau du budget principal de la CCSSOM : **15**

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2018



CAISSE EPARGNE DE CHAMPAGNE ARDENNE	38 773.34 €	11.5%
CFFL	77 628.39 €	23.0%
CRCA CHAMPAGNE-ARDENNE	202 427.96 €	60.0%
CREDIT MUTUEL	18 664.89 €	5.5%
Total:	337 494.58 €	100.0%

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les programmes d'investissement 2018

Le Conseil communautaire sera amené à se prononcer sur les propositions de programmes d'investissement pour 2018.

L'exécutif a eu pour volonté de **rationaliser les programmes d'investissement** en enlevant ceux qui n'avaient fait l'objet d'aucun début de réflexion.

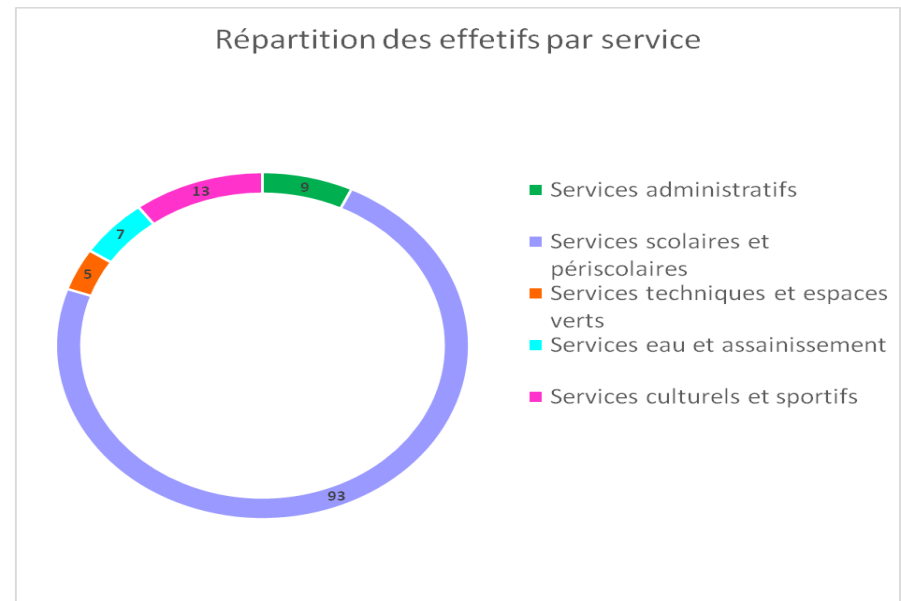
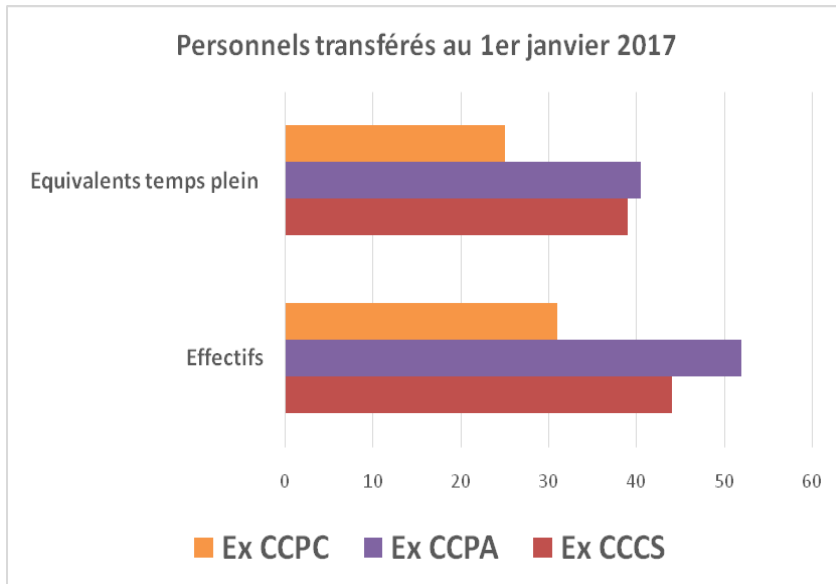
L'idée étant de prévoir des crédits pour les projets structurants et ayant fait l'objet d'études plus approfondies. Cela évite ainsi de geler des crédits inutilement.

LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES

Situation après fusion

La Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) est issue de la fusion de **3 anciennes intercommunalités** (Communauté de communes du Pays d'Anglure – CCPA, Communauté de communes des Coteau Sézannais – CCCS et de la Communauté de communes des Portes de Champagne – CCPC).



LES RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses de personnel

	Total dépenses réelles de fonctionnement	Total dépenses Chap 012	
BUDGET PRINCIPAL	11 791 930,32	3 956 566,35	Le chapitre 012 représente 33,55% des dépenses réelles de fonctionnement
BUDGET ANNEXE EAU (ex CCPA)	365 787,97	139 736,57	Le chapitre 012 représente 38,20% des dépenses réelles de fonctionnement
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (ex CCPA)	211 179,04	51 346,21	Le chapitre 012 représente 24,31% des dépenses réelles de fonctionnement
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (ex CCCS)	172 987,59	71 183,10	Le chapitre 012 représente 41,15% des dépenses réelles de fonctionnement
TOTAL	12 541 884,92	4 218 832,23	Le chapitre 012 représente 33,64% des dépenses réelles de fonctionnement

LES RESSOURCES HUMAINES

Evolution des dépenses de personnel en 2017

La progression des dépenses de personnel en 2017 provient de plusieurs facteurs de hausse, exposés lors du vote du budget primitif :

- Augmentation du point d'indice de 1,2% ;
- Mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;
- Glissement - vieillesse - technicité (avancements d'échelon).

LES RESSOURCES HUMAINES

Le temps de travail

Le temps de travail au sein de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) est de **35 heures hebdomadaires**. Un règlement intérieur pour le personnel sera rédigé au cours des prochains mois afin que les règles relatives au personnel intercommunal soient identiques sur l'ensemble du territoire de la CCSSOM et soient portées à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Le régime indemnitaire

Un **régime indemnitaire** était en place sur le territoire des ex Communautés de communes des Coteaux Sézannais (CCCS) et du Pays d'Anglure (CCPA). Aucun régime indemnitaire n'a été mis en place au niveau de la Communauté de communes des Portes de Champagne (CCPC). Un des **défis majeurs** de la CCSSOM sera de mettre en place **un rattrapage du régime indemnitaire pour les agents de l'ex CCPC**.

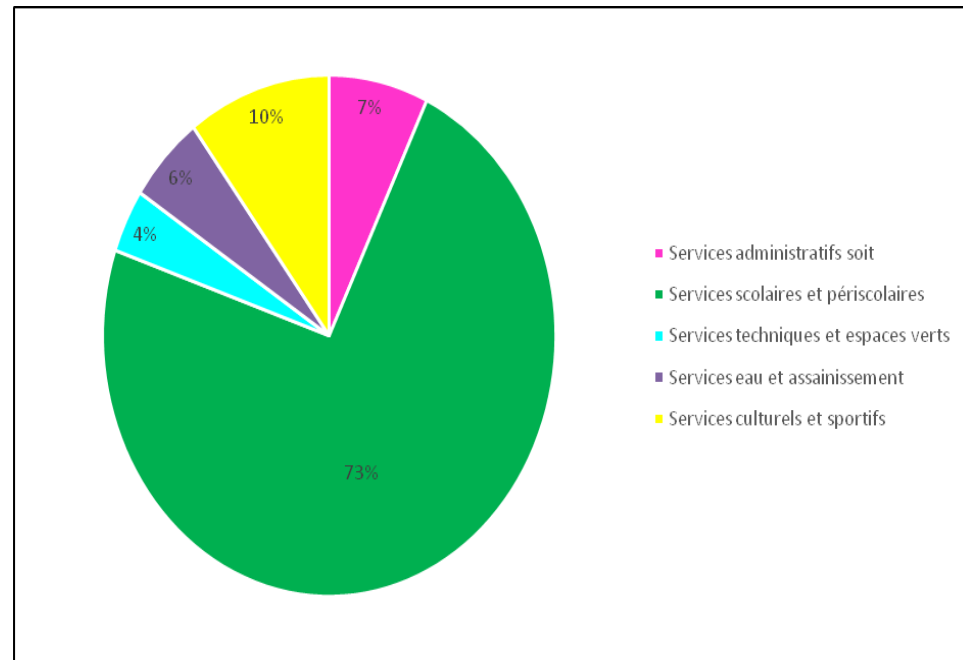
LES RESSOURCES HUMAINES

Structure et évolution des effectifs

147 agents (titulaires et contractuels)

Effectifs CCSSOM 31/12/17

	CNRACL	IRCANTEC	TOTAL
TITULAIRE	96	11	107
STAGIAIRE	1	2	3
CONTRACTUEL CDI		13	13
CONTRACTUEL CDD		24	24
TOTAL	97	50	147



LES RESSOURCES HUMAINES

ZOOM sur la Mutualisation avec la Ville de Sézanne

Coût Mutualisation 2017	386.263,41 €
Coût Mutualisation estimée 2018	339.065,00 €

Désignation	Nbre d'agents
Agents municipaux temps partagé Ville-CCSSOM	8
Agents administratifs	10
Agents techniques	14
Agents remplaçants	4
TOTAL	36

Baisse de 47.198,41 € entre 2017 et 2018
soit **- 12%**

Explications:

Transfert de personnels à la CCSSOM

IMPORTANT: Le temps de mise à disposition à la CCSSOM varie selon les agents.

Exemple:

Agent A : 14/35^{ème} (caisse des piscines)

Agent B : 21/35^{ème} (entretien des locaux de la Médiathèque et des parties partagées Ville-CCSSOM dans l'Ancien Collège).

LES RESSOURCES HUMAINES

Orientations 2018

Les crédits prévus au budget 2018 comprendront :

- Les crédits engendrés par de **nouvelles compétences** au 01/01/2018 (bibliothèque, urbanisme, eau potable, transfert de personnel) ;
- Les crédits nécessaires à l'application du **glissement - vieillesse - technicité** (avancements d'échelon, promotion sociale) ;
- Le **rattrapage de régime indemnitaire** pour les agents intercommunaux n'en touchant actuellement pas (agents ex CCPC). L'objectif étant à moyen terme de travailler sereinement pour la **mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).